



**Cahier des charges relatif a la mise en œuvre de suivis avifaunistiques sur  
la ZPS du complexe lagunaire de Salses-Leucate**



## Contexte :

---

En 2018 il était constaté qu'aucun inventaire complet n'avait été réalisé sur la totalité des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS depuis la rédaction des diagnostics écologiques précédant la rédaction du DOCOB du « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » (2009-2010). Dans le cadre de la mise en œuvre de plans de gestion sur quelques sites comme la Sagnette (2013) ou la Soulsoure(2015?), des inventaires ont permis de suivre certaines espèces localement.

Quelques espèces ont pu bénéficier de suivis plus réguliers dans le temps et couvrant la majorité, si ce n'est la totalité, de leur distribution sur la ZPS dans le cadre de programmes européens, nationaux ou régionaux. C'est le cas par exemple, de la Sterne naine avec le Programme LIFE+ENVOLL ou encore de l'outarde canepetière avec le PNA spécifique à cette espèce.

Néanmoins, les tendances d'évolution locales, tant numériques que spatiales, des populations de la majorité des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaires n'ont pas été réévaluées de manière satisfaisante depuis 2010.

Fort de ce constat le Syndicat mixte RIVAGE, animateur de la ZPS, a initié, dès le printemps 2019, un inventaire des espèces paludicoles ciblé sur les huit espèces citées dans le DOCOB, à savoir : le Bihoreau gris, le Blongios nain, le Busard des roseaux, le Butor étoilé, le Crabier chevelu, le Héron pourpré, la Lusciniole à moustache et la Talève sultane. Dans le même temps, un travail d'analyse des données bibliographique a été réalisé sur l'ensemble des espèces apparaissant au FSD.

Dans la continuité de ce qui a été engagé en 2019, RIVAGE souhaite consacrer l'année 2020 à la mise à niveau des connaissances **sur les espèces des plaines agricoles et pelouses sèches méditerranéennes**.

Ce cortège se compose de 10 espèces dans le DOCOB de 2012 :

- L'Alouette calandrelle
- l'Outarde canepetière
- le Rollier d'Europe
- l'Œdicnème criard
- le Bruant ortolan
- le Circaète Jean-le-blanc
- le Pipit rousseline
- le Grand-duc d'Europe
- l'Engoulevent d'Europe
- le Faucon crécerellette

Ces espèces étaient en majorité considérées nicheuses certaines, probables ou possibles dans le périmètre de la ZPS ou à proximité directe. Seul le Faucon crécerellette ne niche qu'à plusieurs dizaines de kilomètres.

En 2019, analyse bibliographique des données issues de la base de donnée participative Faune-LR a permis une mise à jours des données écologiques sur la répartition des espèces d'oiseaux de plaines et pelouses sèches et méditerranéennes inscrites à l'Annexe I de la DO. Ce travail a, par la même,

permis d'identifier plus finement les zones à cibler pour le recensement de chaque espèce concernée. Néanmoins, ces données ne permettent pas l'estimation d'un nombre de couples nicheurs, comparable aux données du DOCOB de 2011.

Les principaux besoins identifiés correspondent à la nécessité de mettre à jour les données écologiques dans l'optique de prévoir la mise en œuvre d'actions de gestion complémentaires, dans les années à venir, en faveur des espèces dont l'état des populations (ou état de conservation) est le plus préoccupant.

Compte tenu du nombre d'espèces d'IC ayant justifié la désignation de la ZPS, il convient de travailler sur la mise en place de critères qui permettront de hiérarchiser les espèces qui nécessiteront la mise en œuvre d'un suivi dans les années à venir. Les critères qui seront pris en compte pour ce travail seront les suivants :

- analyse des données disponibles, spécifiques au site de Salses-Leucate, dans les différentes bases de données ornithologiques,
- prise en compte de la hiérarchisation des espèces dans le DOCOB (méthode CSRPN),
- connaissance actuelle de l'état des populations concernées aux niveaux européen, national, régional et départemental,
- existence de protocoles de suivis standardisés.

En 2018, un travail préalable sur ces différents critères a permis de faire ressortir trois espèces qui feront l'objet d'un suivi dès 2020 :

- l'Alouette calandrelle
- le Rollier d'Europe
- l'Édicnème criard

Lors de l'application de la méthode CSRPN pour la définition des enjeux de conservation, ces trois espèces avaient été jugées à « enjeux forts ».

L'Alouette calandrelle est considérée comme "en danger" sur les listes rouges de France et du Languedoc-Roussillon ; son état de conservation, aussi bien local que national est particulièrement défavorable. Depuis les inventaires du DOCOB, l'Alouette calandrelle semble avoir totalement disparu des arrières dunes littorales des Pyrénées-Orientales. L'évaluation de la population de la plaine agricole de la ZPS est une priorité pour définir les objectifs de conservation et actions de gestion portant sur des milieux agricoles et steppiques de la ZPS.

Le protocole d'inventaire défini pour l'Alouette calandrelle devra également permettre de recenser le Pipit rousseline et le Bruant ortolan, qui constituent de bons indicateurs de l'état de conservation des milieux ouverts méditerranéens.

Le Rollier, dont l'état de conservation en France s'est amélioré au cours des années 2000, est toujours considéré "quasi-ménacé" sur la liste rouge mondiale. Localement la pose de nichoirs a été bénéfique à l'espèce. Toutefois, du fait d'un déclin supposé sur les 5 dernières années (T. Schwartz *com. pers.*), une étude exhaustive est à mener rapidement sur cette espèce.

## Objectifs :

---

1. **Evaluer le nombre de couple nicheurs actuel (2020) des espèces citées dans le DOCOB (2008-2012)**
2. **Disposer d'un programme de suivi à court terme de ces espèces.**
3. **Connaître l'état de conservation des espèces en 2020.**

## Missions :

---

**Evaluer au printemps 2020 l'état des populations et déduire l'évolution récente depuis 2008/2012 (date des derniers inventaires complets) pour les espèces suivantes:**

- L'Alouette calandrelle
- le Rollier d'Europe
- l'Œdicnème criard
- le Bruant ortolan
- le Circaète Jean-le-blanc
- le Pipit rousseline
- le Grand-duc d'Europe
- l'Engoulevent d'Europe

**Proposer une méthode de suivi pour chacune des espèces**

## Méthodes d'inventaires :

---

### **Alouette calandrelle et autres passereaux steppiques :**

Il s'agira d'un recensement de printemps par point d'écoute des populations de passereaux steppiques présentes et plus particulièrement de l'Alouette calandrelle. Des points d'écoute de 10mn, réalisés au lever du jour en mai-juin, régulièrement répartis sur la totalité de la plaine agricole de la ZPS doivent permettre l'inventaire complet.

### **Rollier d'Europe**

Il s'agira de contrôler l'occupation des nichoirs mis en place par le GOR sur la ZPS. Ce contrôle devra permettre de recenser le nombre de couples de Rollier mais également des autres espèces cavernicoles susceptibles d'utiliser ces nichoirs.

Une recherche complémentaire devra être faite pour rechercher d'éventuels couples en cavités naturelles (arbres ou mas).

Une attention particulière sera à porter, dans le cadre de cette étude, au Pic de Sharpe, espèce inscrite sur la liste rouge mondiale des oiseaux nicheurs.

## Présentation des résultats :

---

Un rapport devra présenter les résultats de l'inventaire 2020, en fournissant une carte des zones échantillonnées et des résultats des inventaires 2020 pour chaque espèce d'intérêt communautaire.

L'évolution des effectifs de chaque espèce devra être présentée au regard des effectifs de 2010 et de la situation de l'espèce à plus large échelle.

L'état de conservation de l'espèce et de ses habitats devra être estimé.

Les données devront être transmises sous format SIG (.shp) et devront être transmises au SINP.

Ce rapport sera remis au plus tard le 31 décembre 2020.

# ANNEXES

---

## Protocoles standardisés

### Œdicnème criard

Pour le recensement des couples nicheurs via la méthode de l'enquête nationale de 2004 : deux passages sont prévus en fonction de la cartographie des sites, le premier passage vers le 10-15 avril et le second à la fin mai. Lors de chaque passage un point d'observation est fait tous les 500 mètres dans les zones prédéfinies, avec une diffusion de repasse comme le prévoit le protocole national, à savoir 2mn d'écoute, 1mn de repasse et 2mn d'écoute, ceci sera fait au crépuscule. Pour quelques sites, la durée a été légèrement modifiée (modification déjà opérée sur les recensements corses) : 1 minute d'écoute, 1 minute de repasse et 1 minute d'écoute s'il n'y a pas de réponse et s'il y a une réponse prendre le temps de bien localiser les oiseaux. Dans la journée, une recherche des oiseaux posés dans les prairies est envisageable avec une longue-vue. Chaque contact d'oiseau est répertorié sur l'application "Naturalist", le nombre d'oiseaux, le comportement, le nid, etc. La méthode appliquée sera celle établie en 2004 (Jolin, 2004). Afin de faciliter et d'alléger le dénombrement des Œdicnèmes ainsi que pour le mutualiser avec le recensement de l'Engoulevent d'Europe, nous proposons de ne procéder qu'à un seul passage sur les sites vers la mi-mai.

### Engoulevent

Protocole d'écoute : Le temps d'activité de l'engoulevent, favorable à sa localisation au chant notamment, est d'environ 1 heure par soirée (grand maximum 1h30). On estime à environ 4 à 5 points d'écoute par soirée maximum réalisables par chaque binôme, en fonction de l'éloignement des points à réaliser.

L'inventaire réalisé est un inventaire en présence / absence à chaque point d'écoute. Cependant, toute donnée d'individus observés, leur nombre... est également noté. De même que devront être saisis sur l'application "Naturalist" tous les individus entendus ou observés entre deux points d'écoute au moment des déplacements entre les points.

Déroulé type d'une séquence sur un point d'écoute :

- Arrivée et installation sur le premier point d'écoute avant le coucher du soleil.
- Démarrage des écoutes dès le coucher du soleil, heure collectivement définie à l'avance.
- 10mn d'écoute :
  - Si oiseau entendu ou vu avant la fin des 10mn le binôme note les données et passe directement au point suivant ;
  - si pas de contacts spontanés (chant/cri ou oiseau en vol) : diffuser la repasse
- Repasse 30' à 1 minute : diffusion du chant (uniquement) d'un mâle territorial, séquence 30 à 60 secondes.
- 5mn d'écoute supplémentaire : à la fin de la diffusion du chant, attendre 5mn :
  - Si oiseau vu ou entendu avant la fin des 5mn : passer au point suivant
  - Pas de réponse au bout de 5mn : se rendre au point suivant sans diffuser de repasse supplémentaire.

Précision : chaque binôme devra lancer dès son arrivée sur le point d'écoute la bande son mise à disposition. Elle est paramétrée pour permettre aux observateurs de ne pas suivre leur montre : Dès l'arrivée le début de la séquence 1 est ainsi lancé, elle dure 10 minutes sans sons, puis arrive automatiquement la séquence de repasse d'une minute, suivie de la séquence 3 d'écoute de 5 minutes. Pour se repérer chaque séquence est marquée par un cri de pigeon ramier.